

POSTULAT

Geneviève Pasche, Verte – Michel Bloch, PS - Margret Bruessow, PDC indép. – Michael Rohrer, PDB

Un plan climat pour répondre à l'urgence climatique

Le dérèglement climatique n'est plus à démontrer tant ses effets se font sentir : augmentation du nombre d'intempéries, canicules répétées, fonte des glaciers, mort d'arbres dans les forêts,... mais aussi problèmes de santé. Il y a donc bien lieu de décréter l'urgence climatique, mais encore faut-il développer des mesures pour y parer. C'est la raison de ce postulat en vue de l'élaboration à la commune d'un plan climatique.

Un inventaire des gaz à effet de serre montre que chaque habitant en émet 5,5 tonnes de CO₂_ég/ an, et que l'ensemble du canton en émet 4,2 Mios de t./an si l'on inclut les émissions indirectes, dont nos importations alimentaires sont un exemple. 41% de ces émissions proviennent des carburants et 37% des combustibles

(www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/climat/fichiers_pdf/InventaireGES_20180425.pdf).

Pour s'adapter au changement climatique, le canton a élaboré une feuille de route du climat et a chargé un de ses services (unité du développement durable) à assister les communes à développer un agenda 2030. En effet, les communes ont une large part de responsabilité dans la mise en œuvre de mesures pour réduire les émissions de CO₂ et en atténuer les effets.

Notre Municipalité a déjà pris les devants en mettant en place certaines mesures : elle a mandaté une étude en vue d'une planification énergétique territoriale, a mis au concours un poste d'ingénieur en énergie et environnement pour réduire la consommation de carburants et implanter un agenda 2030.

Si la mise en place de cet agenda est importante, se focaliser dans un premier temps sur un plan climat nous semble prioritaire. Un tel plan, pour être efficace, devrait comporter, à partir d'une évaluation de la situation de départ, un cadre d'action clair et opérationnel des objectifs chiffrables de la diminution de CO₂ à viser, un laps de temps défini pour y parvenir ainsi que des mesures concrètes et un financement y relatif.

Les mesures qui ont le plus de chances de diminuer les émissions à effet de serre dans une commune comme la nôtre sont les suivantes :

1. Réduire les gaz à effet de serre et plus particulièrement le CO₂
 - En diminuant les carburants et les combustibles par exemple en remplaçant les chauffages à énergie fossile par des chauffages à énergie renouvelable (ex : pompes à chaleur, raccordement de davantage de bâtiments au système de chauffage par l'eau du lac ou les pompes à chaleur, géothermie,...) dans les bâtiments communaux et en

incitant les propriétaires privés par des mesures d'accompagnement et/ ou une assistance financière

- en isolant des bâtiments communaux et encourager pour les propriétaires privés par exemple en offrant une assistance technique aux propriétaires pour obtenir les subventions fédérales existantes et des conseils
 - en diminuant la consommation énergétique des bâtiments communaux et en incitant par des mesures d'accompagnement les propriétaires à en faire de même
 - en renforçant le report modal vers une intermodalité (création d'itinéraires piétons et cyclistes attractifs sur la base de l'étude de la Municipalité à ce sujet et renforcement de la performance des transports publics)
2. Intensifier la production d'énergie renouvelable et locale
 3. S'adapter au climat en évitant les îlots de chaleur par exemple en:

planifiant sur l'ensemble de la commune la plantation d'arbres aussi bien sur le domaine public que privé

en développant une stratégie afin de promouvoir activement la végétalisation des toits

Quant au financement, il serait nécessaire d'allouer des crédits soit en étudiant des modes de financement qui visent un certain retour d'investissement et qui soit supportable pour l'ensemble des contribuables.

Je demande donc à la Municipalité d'étudier un plan climat pour la commune et au conseil de transmettre ce postulat à une commission ad hoc pour examen.

29.02.2020

Geneviève Pasche